

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 29 novembre 2022

GD/VL N° 6-11-2022	L'an deux mille vingt-deux, le 29/11/2022 à 18h les membres du Comité	
Budget ASSAINISSEMENT	Syndical, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous	
Exclusivité à VEOLIA	la présidence de Guy DAVID.	
Délégation de service		
public pour les		
Rapports diagnostics dans	Etaient présents :	C DAVID
le cadre de leur DSP.	CCI LII poui Li Littori	Guy DAVID Yannick LHOMME
ic caure ac rear por i	CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CART pour RAIZEUX	Nicolas THEVARD
NOMBRE DE DELEGUES	CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE	Jean-Bernard GRAMUNT
NOMBRE DE DELEGOES	CCPEIF pour EPERNON	Marc BAUDELOT
En exercice 11	CCPEIF pour EPERNON	François BELHOMME
En exercice 11	CART pour SAINT HILARION	Frédéric ROUE
Duácento 7		
Présents 7	Etaient absents excusés :	
	CCPEIF pour HANCHES	Jean-Pierre RUAUT
	CCPEIF pour HANCHES	Michelle MARCHAND
Pouvoir 2	CART pour Emancé	Stéphanie BRIOLANT
	Pouvoir à Frédéric Roué	Denis DURAND
	CCPEIF pour EPERNON Pouvoir à Guy DAVID	Denis Durand
Votants 9	Podvoli a Gdy DAVID	
	Assistaient également à la séance :	
	Thierry DELANNOY et Véronique LECOMTE, secrétaire	
DATE DE LA CONVOCATION		
17/11/2022		
Secrétaire de Séance :		
Yannick LHOMME		

VU le contrat de délégation de service public, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016 et modifié par un premier avenant en date du 31/07/2018, concernant la création et l'intégration de nouveaux ouvrages,

CONSIDERANT que la prestation accessoire d'enquête de conformité de branchement lors de la cession d'immeuble (annexe 6, article 7-2) nécessite une intervention sur l'équipement du délégataire par des tiers,

Le Président propose au comité que cette activité soit confiée exclusivement au délégataire.

L'information sera diffusée aux intéressés sur les sites Internet des communes concernées.

Le coût de cette prestation (163 euros HT pour la visite et 109.91 HT pour la contre visite à la signature du contrat) est réactualisé chaque année et est actuellement de 196.05 HT et 123.88 HT avec une TVA de 10%.

ENTENDU l'exposé du Président Guy DAVID



Le comité,

APPROUVE à l'unanimité l'exclusivité au Délégataire du Service Public pour la réalisation des rapports diagnostics assainissement sur le périmètre de leur DSP.

FAIT ET DELIVRE A Epernon, le 29 novembre 2022

